

## Histoire

# CHAPITRE 6 – L'affirmation de l'État monarchique sous les Capétiens et les Valois

### Je découvre p. 116

#### Doc 1 p. 116 : Hugues Capet, un roi élu et sacré

Le 3 juillet 987, Hugues est sacré à Noyon par Adalbéron<sup>1</sup>. Quelques mois plus tard, le jour de Noël 987, Hugues associe au trône son fils aîné Robert. Le principe héréditaire est restauré.

Les historiens insistent sur la faiblesse territoriale du nouveau roi. Celui-ci n'a de véritable autorité que sur son seul domaine. Cependant, aux yeux de ses sujets, le pouvoir du roi n'est pas de nature territoriale. Il ne peut prêter hommage et reste en dehors de la pyramide féodale. Le sacre fait de lui un personnage d'Église. C'est d'elle qu'il reçoit sa mission de souverain chrétien : faire régner la justice, maintenir la paix et l'ordre public.

**Michel Zimmermann, « 987 » dans P. Boucheron (dir.), *Histoire mondiale de la France*, Seuil, 2018.**

<sup>1</sup> Archevêque de Reims.

## Je découvre p. 118

### Doc 3 p. 118 : L'accueil triomphal au retour de Bouvines

Le roi de France, joyeux d'une victoire si inespérée, rendit grâce à Dieu, qui lui avait accordé de remporter sur ses adversaires un si grand triomphe. Il emmena avec lui, chargés de chaînes et destinés à être enfermés dans de bonnes prisons, les trois comtes [...], ainsi qu'une foule nombreuse de chevaliers. À l'arrivée du roi, toute la ville de Paris fut illuminée de flambeaux et de lanternes, retentit de chants, d'applaudissements, de fanfares et de louanges le jour et la nuit qui suivit. Des tapis et des étoffes de soie furent suspendus aux maisons ; enfin ce fut un enthousiasme général.

**D'après Roger de Wendover, *Chronique*, vers 1220.**

## **Doc 5 p. 119 : Le renforcement de la monarchie**

La victoire de Bouvines permit à Philippe de s'appuyer sur les relations féodales pour consolider son autorité. Pour conserver le comté [de Flandre], l'épouse du comte vaincu dut s'engager à démanteler les fortifications de Valenciennes. Le même jour, le roi organisait la mise à rançon des prisonniers flamands.

Philippe Auguste était le premier roi de France, depuis deux siècles et demi, à mourir sans avoir associé son fils au trône. Cela ne causa aucune difficulté : son pouvoir était bien assuré et son fils, devenu Louis VIII succéda naturellement à son père, en attendant d'être lui-même sacré par l'archevêque de Reims, le 6 août 1223. Enfin, en choisissant de reposer à Saint-Denis, comme Hugues Capet et comme Louis VI, Philippe renforçait la vocation de nécropole royale de l'abbaye et affirmait la continuité dynastique.

**Bruno Galland, *Philippe Auguste, le bâtisseur du royaume*, Belin, 2016.**

## Je découvre p. 120

### Doc 2 p. 120 : Ordonnance de 1254 sur les baillis

*Cette ordonnance, tout en réformant l'administration des baillis, cherche à s'assurer que ces représentants du roi agissent selon les principes de l'Église.*

Recherchant la paix et le repos de nos sujets [...], nous avons ordonné les dispositions suivantes pour faire cesser les injustices et réformer au mieux l'état du royaume. Nous avons décidé de soumettre [les baillis et autres officiers] au serment indiqué.

Ils jurent de rechercher et sauvegarder nos droits de bonne foi, et de ne pas restreindre ni entraver sciemment les droits d'autrui. Ils jureront aussi qu'ils n'accepteront des habitants ni de tous ceux qui ont un procès devant eux ou dont ils savent qu'ils en auront un prochainement, aucun prêt d'argent supérieur à la somme de vingt livres. Ils ne donneront ni n'enverront rien à aucun de notre Conseil, ni à ceux qui examinent leurs comptes ou [enquêtent] sur leur activité.

**Cité par Jean de Joinville dans *Vie de Saint Louis*, 1309.**

## **Doc 5 p. 121: Le renforcement de la monarchie**

Des années 980 aux années 1180, la royauté capétienne s'est solidement enracinée dans un territoire restreint. Un bon demi-siècle d'accroissements, met [Louis IX] à la tête d'une seigneurie propre [...] qui couvre environ dix fois la superficie d'une principauté ordinaire. Le roi est maintenant confronté à la distance [et] la diversité.

Face à cela, plusieurs points d'appuis ont été préparés, le sacre par exemple. Tous les grands accroissements territoriaux capétiens se font par et dans la guerre, contre le Plantagenet<sup>1</sup> ou pour l'Église. La monnaie est une preuve de la suprématie du roi. C'est l'un des plus forts facteurs d'intégration : les régions conquises doivent toutes utiliser la même monnaie, celle du roi.

**D'après Olivier Guyotjeannin, « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XIII<sup>e</sup>-début XIV<sup>e</sup> siècle) », 2005.**

<sup>1</sup> Désigne ici le souverain anglais pour ses possessions en France.

## Je découvre p. 122

### Doc 2 p. 122 : L'organisation de la justice

*Charles VII réforme la justice royale avec la création des Parlements dans chaque province.*

Notre royaume [a] été opprimé et [dépeuplé] par les divisions et guerres qui ont [eu lieu en son sein...]. Nous [avons trouvé] notre dit royaume occupé en la plus grande [partie...] par nos anciens ennemis et adversaires les Anglais et que depuis, par la divine Puissance<sup>1</sup>, avons [...] délivrés [ces territoires occupés...] des mains de nos-dits ennemis les Anglais et [...] réduits et remis en notre obéissance. Nous voulons pourvoir à nos sujets bonne justice.

**Ordonnance de Montils-lès-Tours, 1454.**

<sup>1</sup> Grâce à Dieu.

## **Doc 5 p. 123 : La construction d'un État moderne**

En 1461, Charles VII a durablement rétabli les Valois sur le trône de France. Le royaume est convalescent et la monarchie a chancelé, mais le sentiment d'appartenir à un pays commun et le prestige du souverain en sont sortis renforcés. [La guerre de Cent Ans] a renforcé les structures [de la monarchie] : le roi a imposé une fiscalité régulière et dispose d'une armée permanente [...]. Il peut enfin faire respecter son monopole de la violence légitime, quadriller le pays par un maillage administratif plus dense, délimiter clairement un territoire où il exerce une souveraineté [...] sur un peuple qui a gagné en cohésion par l'attachement qu'il lui voue. Surtout, la crise politique a transformé l'État capétien en État moderne.

**Boris Bove, *Le Temps de la guerre de Cent Ans*, Belin, 2010.**

## Leçon p. 124 : L'affirmation de l'État monarchique sous les Capétiens et les Valois

### A. Un roi féodal (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)

1. En 987, les seigneurs élisent **Hugues Capet** roi de France, mais certains sont peu disposés à lui obéir : leurs fiefs sont parfois plus vastes que le **domaine royal**. Ces grands seigneurs dirigent leur seigneurie et ont leur propre cour, administration ou monnaie.

2. Par le **sacre**, l'Église confère au roi sa légitimité. Il reçoit les insignes royaux ce qui le renforce comme **suzerain des seigneurs** du royaume. À de nombreuses reprises, les premiers Capétiens combattent leurs vassaux les plus récalcitrants. Afin de renforcer leur **dynastie**, les rois associent leur fils aîné au trône de leur vivant

### B. La naissance de l'État monarchique et le renforcement de la souveraineté (XIII<sup>e</sup> siècle)

1. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le pouvoir du roi s'accroît. À **Bouvines** (1214), **Philippe Auguste** défait une coalition formée par certains de ses **vassaux** - comme le roi d'Angleterre, Jean Sans Terre - et l'empereur Otton IV.

2. **Philippe Auguste renforce sa souveraineté** : agrandissement du domaine royal, confiscation de fiefs, conquêtes militaires. Il fixe sa **capitale** à Paris et consolide l'**administration du royaume** (baillis). **Louis IX** (1226-1270) impose sa **monnaie**, sa **justice** et ses **ordonnances** royales, au-dessus de celles des seigneurs. Son image de roi très chrétien est mise en avant pour renforcer son autorité. **Philippe le Bel** (1285-1314) s'entoure de **légistes** et crée les **États généraux**.

## C. Le renforcement de l'État monarchique (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)

1. Au début du XIV<sup>e</sup> siècle, le roi d'Angleterre revendique la **succession au trône de France**. La **guerre de Cent Ans** (1337-1453) dévaste le royaume. **Charles VII** (1422-1461), d'abord écarté du trône, est sacré roi de France avec l'aide de **Jeanne d'Arc**.

2. Ce conflit marque **l'affirmation de l'État monarchique**. Charles VII obtient un **impôt** et une **armée permanente**. Les victoires rétablissent la **monarchie**, agrandissent le domaine royal et instaurent la paix. Sous l'autorité des **Capétiens** et des **Valois**, toute une **administration** se met en place dans l'ensemble du royaume.

## Exercices p. 126

### Doc p. 129

*[Avant la bataille de Bouvines]*

« Les Français remplis de joie, proclament par leurs cris qu'ils sont tous prêts à mourir pour le Roi et pour le salut du royaume. Le Roi se lève, entre dans l'église, et met ses armes sous la protection du Seigneur. Après une courte prière il sort : "Allons [...] porter secours à nos soldats. Il doit être bien plus avantageux de combattre, car Dieu protège notre cause". »

*[Après la victoire de Philippe Auguste à Bouvines]*

« Le cœur plein de reconnaissance et de joie, le Roi rendit mille actions de grâce au Roi suprême qui lui avait donné de triompher de tant d'ennemis. Le Roi voulut se montrer confiant envers son vassal infidèle [le comte de Boulogne], qui n'avait pas voulu lui garder la foi jurée. Dans sa bonté le Roi lui remit sa faute, lui donna, au lieu de châtiment, des récompenses, la paix en échange de la guerre. [À l'inverse, le comte] Ferrand [...] est offert aux regards des citoyens de Paris, et doit être enfermé dans la tour du Louvre. À son arrivée, le clergé et le peuple célébraient solennellement le triomphe du Roi par des chants et des hymnes d'allégresse. »

**Guillaume le Breton, « Extraits concernant les guerres de Flandre » dans**

***La Philippide*, début du XIII<sup>e</sup> siècle, BnF, Paris**

## **Doc p. 111 : La charte de franchise de Troyes**

« Moi, Thibaud comte de Champagne, donne aux de Troyes le droit de justice sur la ville contre le paiement annuel de 300 livres. Par conséquent, le produit des amendes levées sur les habitants de Troyes appartient aux bourgeois de Troyes, ainsi que je les percevais auparavant. Je garde les droits de justice sur le meurtre, le viol et le vol, partout où ces faits auront lieu.

Si je lève mon armée en temps de foire, les changeurs et les marchands qui travailleront à la foire pourront envoyer des remplaçants sans payer d'amende.

Je choisirai chaque année 13 hommes de la communauté de Troyes en bonne foi, et ces 13 personnes éliront l'une d'entre elles comme maire. Ces 13 personnes jureront sur les saints évangiles de garder et gouverner la ville et les affaires de la ville en toute bonne foi. »

**D'après la Charte de franchise de la ville de Troyes, 1230.**